



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE la municipalité a reçu une demande pour un permis de démolition pour la démolition du bâtiment situé au 854, chemin du Village;

QUE tous les documents pertinents concernant cette demande de permis de démolition, incluant les plans, peuvent être consultés sur le site web de la municipalité : www.morinheights.com ;

QUE toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public, ou à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la municipalité, à l'adresse courriel : consultations@morinheights.com ;

QUE toute personne désirant formuler des commentaires relativement à la démolition proposée doit également le faire, par écrit, à l'intérieur du délai de dix (10) jours, au greffier de la municipalité à l'adresse courriel : consultations@morinheights.com ;

QUE le comité de démolition tiendra une séance publique le **mercredi 9 septembre 2026 à 18h30** au Chalet Bellevue sis au 27, rue Bellevue à Morin-Heights afin d'accepter ou de refuser, avec motifs, toute demande qui lui est soumise.

QUE toute personne, conformément à l'article 23 du Règlement (634-2022) sur la démolition d'immeubles, peut, dans les trente (30) jours de la décision du comité, demander au conseil municipal de réviser cette décision en transmettant un écrit à cet effet au greffier de la Municipalité.

Donné à Morin Heights, le 28 août 2026

PUBLIC NOTICE DEMOLITION APPLICATION

PUBLIC NOTICE is hereby given:

THAT the Municipality has received an application for a demolition permit for the demolition of the building located at 854, chemin du Village;

THAT all relevant documents concerning this demolition application, including plans, may be consulted on the Municipality's website: www.morinheights.com ;

THAT a person wishing to oppose the demolition must do so in writing to the Municipality's clerk, giving the reasons for objecting, within (10) days of publication of the public notice or, failing such notice, within (10) days following the posting of the notice on the immovable concerned, at the following email address: consultations@morinheights.com ;

THAT, any person wishing to file comments on the proposed demolition must also do so in writing, to the City clerk, within the ten (10) day period by email: consultations@morinheights.com ;

THAT the Demolition committee will hold a public sitting of the demolition committee will be held on **Wednesday, September 9th, 2026 at 18:30** at Chalet Bellevue located at 27, rue Bellevue in Morin-Height to accept or refuse any submitted request, with motives;

THAT any person, in accordance to Article 23 of By-law (634-2022) regarding the demolition of immovables, may, within thirty (30) days of the committee's decision, request that the municipal council revise its decision by forwarding a request in writing to the Municipality's clerk.

Given at Morin-Heights, August 28th, 2026

Le Directeur général Town manager

Hugo Lépine
greffier-trésorier, registrar-treasurer

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que le présent avis a été publié en affichant une copie aux endroits de la manière prescrits par le Règlement (619-2021) sur la publication des avis publics.

Hugo Lépine
Directeur général - greffier-trésorier